

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 mars 2021**

**Date de la convocation : 09/03/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

**Absents suppléés** : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas HYVERNAT.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication (SIT) de Vienne Condrieu Agglomération

**Rapporteur** : Claudine PERROT-BERTON

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération adopté le 28 janvier 2016 par le conseil communautaire, il est proposé aux communes qui le souhaitent de bénéficier de l'ingénierie de service de Vienne Condrieu Agglomération en matière d'informatique, de système d'information et de téléphonie.

Le service Système d'Information et Télécommunication de l'Agglomération pourra notamment assurer, pour les communes ayant signé la convention et sous leur contrôle, la maîtrise d'ouvrage complète de leur système d'information et téléphonie (conception de l'architecture et administration du réseau), la maintenance de leurs postes et le suivi des logiciels.

Aujourd'hui, afin de poursuivre cette mutualisation, la convention d'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de l'Agglomération doit être renouvelée avec les communes qui

le souhaitent. Les engagements de chacune des parties sont détaillés dans la présente convention jointe en annexe.

Ces conventions font l'objet d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune. Il est proposé de simplifier le calcul du prix en se basant uniquement sur un coût unitaire de 300 euros par poste de travail ce qui correspond au coût de revient pour l'Agglomération.

Les conventions débuteront à compter de leurs dates de signature et prendront fin le 31 décembre 2026.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le schéma de mutualisation adopté par délibération du conseil communautaire,

**VU** l'avis de la commission administration générale du 4 février 2021,

**VU** l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

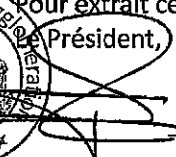
**APPROUVE** le projet de convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de Vienne Condrieu Agglomération. Ce document est joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes, effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 18 mars 2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Président,  
  
Thierry KOVACS

